



GARDES NATURE

Numéro 25 – octobre 2022

EDITO

Par Hervé BERGERE, président de GNF

L'année 2022 est source de nombreuses préoccupations en matière d'évènements géopolitiques, économiques et écologiques.

La nature réagit violemment aux effets du réchauffement climatique. Nous subissons une sécheresse avec des températures rarement atteintes, des vents violents et très localisés provoquant des dégâts sans aucune mesure avec les « coups de vent » habituelles ; tous ces évènements climatiques qui étaient dénommés comme centenaires deviennent récurrents.

La préservation des ressources, de la biodiversité et plus largement de la nature semble être un thème d'intérêt majeur pour nos dirigeants et élus, et qu'en est-il des actions concrètes ? Les créations de postes d'agents chargés de la protection de la nature sont toujours absentes, les décisions gouvernementales peu en adéquation avec l'urgence d'agir. Seules les actions d'économie d'énergie pour satisfaire le « Plan de sobriété énergétique » sont mises en avant.

Nous sommes tous motivés pour réussir nos missions, quelque soit notre structure, mais la « technocratie financière » nous freine dans notre élan et gêne la bonne réussite de nos actions. La gestion des finances publiques et le « reporting » nous étouffent.

Restons sûrs de nos convictions et gardons notre entrain, ainsi, les bons résultats progresseront, indubitablement.

Notre association nous permet de nous retrouver au moins une fois par an, quelques jours de convivialité où nous nous rendons compte que nous ne sommes pas seuls à agir et où l'optimisme de certains gagne le groupe.

Notre assemblée générale 2021 a été encore une fois riche en échanges, celle de 2022 sera certainement du même « acabit ».

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle ordinaire

les 08, 09 et 10 octobre 2021 à Cerbère-Banyuls



Les membres de GNF présents à l'AG

Arrivée des participants le 08 octobre au soir.
Le repas est offert par la Mairie de Cerbère.
Rencontre du premier adjoint et du maire de Cerbère.

Le 09 octobre :

A partir de 9h30, découverte de la forêt de Massane, forêt ancienne classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Retour à 16h00.

Vous entrez dans un espace protégé, merci de respecter la réglementation. Arrêté ministériel du 30 juillet 1973.

CHASSE INTERDITE PÊCHE INTERDITE

Gestionnaires :
Association "Les amis de la Massane"
Fédération des Réserves Naturelles Catalanes



Réserve Naturelle Nationale
FORÊT DE LA MASSANE
Ministère chargé de l'Environnement

Visiteurs, respectez la beauté et la tranquillité de ce site exceptionnel dans l'intérêt de tous.

Un laboratoire à ciel ouvert
Située au coeur de la région méditerranéenne, dans la partie orientale du massif des Albères, la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt de la Massane s'étend sur 336 hectares, entre 600 et 1 150 mètres d'altitude.

Inexploitée depuis plus d'un siècle, elle est considérée comme l'une des 40 dernières vieilles forêts du bassin méditerranéen.

La grande variété de ses milieux, la richesse et la diversité de sa flore et de sa faune, en font une station mondiale reconnue, véritable laboratoire naturel.



TOUR DE LA MACANA 724 m
Roc del Corb 580 m
COL DE LA PLACA D'ÀMBES 679 m
Puis de la Placa 804 m
COL d'en VIEURES 901 m
Puis de la Sala 879 m
COL de la Placa 888 m
MONTICOLA BASSA 981 m
COL de la Massane 907 m
Puis de la Placa 1.158 m
Puis de la Sala 879 m
Puis de la Sala 879 m
Puis de la Sala 879 m

Forêt de la Massane

Carte de la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt de la Massane

17h30, Ronan nous présente la réserve marine et les missions des agents.

18h15 Table ronde : « Intérêts et conséquences sur la gestion d'un espace naturel lorsqu'il bénéficie d'un classement de protection ou d'un label d'intérêt national ou international »

Au niveau du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, depuis que la Chaîne des Puys bénéficie du label « patrimoine mondial de l'UNESCO », la fréquentation des sites a augmenté de 20 à 30%.

Afin de répondre à cette hausse, des structures d'accueil ont été adaptées. La création d'un train à crémaillère pour monter au sommet du Puy de Dôme a permis de mieux gérer le million de visiteurs (au lieu de 300 000 il y a 10 ans) et d'interdire l'accès libre au sommet.

Le département 63 a augmenté ses dotations au Parc Naturel Régional après le classement de l'UNESCO. Ces sommes supplémentaires ont été investies dans les structures d'accueil du public et dans les aménagements de protection des sites.

L'augmentation de la fréquentation et des subventions ont permis d'embaucher de nouveaux saisonniers.

La hêtraie de la réserve naturelle nationale du « Grand Ventron », vient d'être classée par l'UNESCO. Cette démarche de classement a exigé que la gestion de cet espace protégé soit en phase avec les objectifs de préservation.

La réserve intégrale a été étendue et une compensation financière a été versée aux 5 communes concernées par cette « montée » en protection forte des espaces naturels forestiers.

Cette démarche de classement a permis de réorienter les programmes de recherche vers l'international et notamment sur l'effet du changement global sur les vieilles hêtraies.

Enfin ce classement par l'UNESCO facilite l'obtention de subventions grâce à la reconnaissance internationale de l'espace naturel concerné.

Le Parc Naturel Régional de Scarpe-Escault fait remarquer que certains labels tel que le classement en « ENS » (espace naturel sensible) peut orienter la gestion de l'espace naturel vers la création d'aménagements pour augmenter l'accueil du public et non dans un but de préservation de l'environnement.

Dans le département de l'Isère, les classements en ENS de certains espaces naturels ont permis une sensibilisation des élus à la préservation de l'environnement. Certains ENS réglementent la fréquentation des visiteurs.

Cette possibilité de classement en ENS a permis au département d'acquérir des terrains dans le but de les préserver des impacts anthropiques (sylviculture, dérangements de la faune...).

Ce classement est un outil qui peut être utile à la préservation de la nature comme un outil de communication et d'utilisation des espaces naturels pour les loisirs de plein-air ; l'utilisation de ce label « ENS » est très liée aux attentes des élus.

La stratégie nationale des aires protégées exige que 10% du territoire français soient classés en zones protégées...on remarque que beaucoup d'espaces « classés » le sont dans un intérêt politique pour répondre aux exigences de la SNAP. Ils sont souvent des outils « papier » pour lesquels la gestion environnementale n'est pas adaptée en terme de préservation de la nature et qui manquent de moyens humains et financiers pour une réelle protection de la nature.

Certaines zones de protection forte (cœur de parc national, réserves nationales marines ou terrestres) autorisent des usages à fort impact environnemental, comme l'exploitation forestière ou la chasse et la pêche professionnelle....

Une mesure forte de protection à long terme reste la maîtrise foncière d'espaces naturels, notamment les terrains du Conservatoire du Littoral ou de l'OFB.

De manière générale, les gestionnaires des espaces naturels protégés manquent de moyens humains et financiers et le « millefeuille » réglementaire complique l'approche de cette mission de préservation de la nature pour les élus.

La technocratie aux commandes des établissements publics chargée de la préservation de la nature (Ministère, OFB, Parcs nationaux...) complique le bon déroulement des actions de terrain.

Au sein du Ministère chargé de l'environnement et des instances territoriales (régions, départements, communes) il y persiste l'ambiguïté de rendre toujours plus attractifs les espaces naturels et mieux protéger la nature ; les lobbies (chasse, pêche, fédérations de sport de plein air...) influencent fortement les orientations choisies par les élus et technocrates.

A l'issue de la table ronde, une information sur le projet de Francis HALLE a été donné aux participants.

Francis HALLE cherche à recréer une forêt primaire à partir d'un espace forestier dégradé en permettant à cette forêt d'évoluer naturellement, sans intervention humaine. Cet espace naturel resterait ouvert au public.

Il cherche des adhérents à son projet afin d'acquérir près de 70 000 hectares boisés. Il songe à chercher cet espace en région transfrontalière.

Les membres de l'assemblée valide le fait de faire adhérer GNF au titre de membre bienfaiteur à l'association de Francis HALLE, s'il existe cette possibilité. Un adhérent de GNF contactera M. HALLE par téléphone après que le président de GNF ait envoyé cette proposition par mail.

Rapport moral du président de GNF :

La COVID 19 a encore perturbé le bon déroulement de l'année 2021. Il en est de même pour le fonctionnement de notre association.

Le conseil d'administration s'est réuni trois fois dans l'année par visio-conférence et les échanges par mail se sont maintenus entre les administrateurs.

Une mauvaise nouvelle a perturbé le fonctionnement du bureau de GNF, notre collègue Catline LAJOIE a été contrainte de suspendre son action associative en cours d'année pour des raisons familiales.

De plus, Aline TOMEI qui était administratrice s'est vue contrainte de se reconvertir hors des métiers de l'environnement.

Le bilan de notre activité est encore faible en 2021.

La réalisation de la plaquette a pris du retard pour des raisons de dysfonctionnement de l'imprimerie et de la charge de travail des collègues chargés de cette tâche. Aujourd'hui tous les éléments pour sa conception sont réunis et son impression devrait être engagée d'ici la fin de l'année.

1 seul bulletin de liaison a été réalisé cette année. Les difficultés dues aux plannings chargés et aux conditions de travail plus compliquées ont bien perturbé la réalisation d'un second bulletin. Nous sollicitons des volontaires pour écrire des articles et pour envoyer des clichés d'agents en service pour alimenter la photothèque. Ces éléments sont indispensables pour réussir à obtenir des bulletins attrayants.

L'hébergement internet de notre site a été finalisé et est « stabilisé ». Le nouveau site est donc fonctionnel à l'adresse suivante : www.gardesnaturedefrance.fr.

L'ancien site sur www.europeanrangers.org sera prochainement fermé.

La rencontre pour tenir une table ronde prévue en mai ou juin ne s'est pas tenue à cause des charges de travail importantes des adhérents et des contraintes sanitaires.

Les contacts que j'avais proposé d'engager auprès de l'OFB n'ont pas été possibles pour plusieurs raisons ; l'OFB est en cours de construction. Les agents de terrain sont très préoccupés par leur avenir au sein de ce nouvel établissement et les interlocuteurs potentiels des différentes directions ne sont pas à notre écoute car très occupés par la mise en œuvre des changements au sein des services et directions administratifs et techniques.

Les actions internationales ont été très limitées par les contraintes sanitaires et les agents concernés n'ont pas réussi à y participer. Les formations proposées par l'ERF ont été mises en veille. Un nouveau congrès européen est programmé en Albanie en mai 2022.

Notre représentation pour le colloque international de l'UICN à Marseille n'a pas été possible, par manque de relais car ce qui avait été « calé » pour 2020 n'a pas pu être maintenu en 2021.

L'incertitude de l'évolution de l'épidémie de la Covid 19 peut encore bien perturber le fonctionnement de notre association qui dépend de la disponibilité et de l'engagement des membres de GNF.

Je réaffirme que notre « faiblesse » est la dispersion géographique des adhérents, donc une charge financière importante pour l'association si nous devons nous réunir plus d'une fois par an ;

néanmoins cet inconvénient majeur est également la richesse de GNF qui compte des agents aux professions environnementales très variées sur l'ensemble du territoire français. Il faut donc réussir à consolider notre trésorerie pour proposer des déplacements et rencontres entre adhérents et ainsi faire vivre notre association durant toute l'année.

Rapport moral : voté « pour » à l'unanimité

Pouvoir de police de l'environnement des gardes de collectivités territoriales : du garde particulier à l'agent commissionné patrimoine naturel

Par Jérôme CARLIN

1) Assermentation Garde particulier

Art. 29 et 29-1 du Code de Procédure Pénale

Constatation uniquement des infractions au code pénal qui portent atteinte **aux propriétés** surveillées (dépôts de déchets, vols, destructions ou dégradations diverses) = MODULE 1

Constatation des infractions uniquement sur les propriétés de la collectivité : vol, dépôt de déchets, tags, dégradations



Carte d'agrément de garde particuliers signée par le commettant (le Président du Conseil départemental ou le DGS) validée en préfecture et renouvelable tous les 5 ans. Une carte éditée par module.

Formation obligatoire pour l'assermentation, sans durée fixée par le décret

Module 1 obligatoire pour obtenir les modules suivants :

MODULE 2 : chasse

MODULE 3 : pêche,

MODULE 4 : bois et forêts,

MODULE 5 : voirie publique.

Cette assermentation permet seulement de faire respecter certains droits d'un propriétaire sans prérogative d'enquête. Elle ne permet pas de relever des infractions liées au Code de l'Environnement.

2) Commissionnement patrimoine naturel et Véhicules motorisés

Le [décret n° 2019-1381 du 17 décembre 2019 portant diverses mesures relatives aux contrôles et sanctions en matière de police de l'environnement](#) a été publié au journal officiel le 19 décembre de la même année. Il définit la procédure de commissionnement et d'assermentation des agents de collectivités territoriales et de leurs groupements chargés de la protection d'espaces ou de patrimoines naturels, en vue de la constatation de certaines infractions relatives à la circulation des véhicules à moteur et à la faune et la flore protégées.

Les agents habilités à certains pouvoirs de police judiciaire sont énumérés à l'article L172-1 du Code de l'Environnement.

Sont ici concernés :

- Les syndicats mixtes de gestion et d'aménagement des Parcs naturels régionaux ;
- Les conseils départementaux, pour la surveillance des espaces naturels sensibles.

Le commissionnement des agents des collectivités territoriales permet de **constater et rechercher des infractions sur l'ensemble d'un département pour les agents des ENS ou sur l'ensemble du Parc Naturel Régional pour ses agents** sur certaines parties du Code de l'Environnement :

- pour la protection du patrimoine naturel, uniquement Livre IV Titre Ier : (Article L415-1) : Infractions sur la faune et la flore protégées, Arrêtés préfectoraux de Biotope, du patrimoine Géologique, de Protection des Habitats Naturels, Natura 2000 avec charte réglementaire, habitats naturels,...),
- les véhicules motorisés en milieu naturel (Articles L. 362-5).

Prérogatives supplémentaires liées au commissionnement

- L'**ensemble** du Code Forestier (Article L161-5) par extension
- Le Code Rural et de la Pêche Maritime pour **l'utilisation des produits phytosanitaires** (Article L253-14) par extension
- Le Code de la Santé Publique pour les infractions relatives aux **périmètres de protection** (Article L1324-1) par extension.
- Le Code de la Santé Publique pour les infractions concernant la **lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé** humaine (type ambrosie) (Article L1338-4)

Prérogatives de recherche d'infraction liées au commissionnement

- **Droit à l'enquête** pour la recherche d'indices ou de témoins
- Pratique de **l'audition** libre des mis en cause et des témoins
- **Réquisition** (par exemple demande d'identification de plaques d'immatriculation)
- **Perquisition** (en lien avec le parquet)
- **Saisie** des produits de l'infraction ou des véhicules ayant servis à la commettre

Pré requis pour le commissionnement

- Aptitude de l'agent à effectuer des missions de police
- Aptitude de l'agent à réaliser des procédures écrites
- Connaissances naturalistes indispensables
- Achat de matériel spécifique : carnets de constatation, mémento police de l'environnement, codes, mise en place du Pve, tenues...
- Avoir suivi une formation agréée par le ministère (CNFPT ou OFB). **Une formation habilitante est dispensée depuis 2022 par le CNFPT permettant aux agents des collectivités d'accéder au commissionnement. Cette formation de 6,5 jours est intitulée « le commissionnement en milieu naturel »**

Portrait de terrain



Nom – prénom – fonction

Je m'appelle RIVOAL Ronan et je suis Garde-technicien de Réserve Naturelle.

Où travaillez-vous ?

Je travaille pour le Département des Pyrénées Orientales à la Réserve Naturelle Nationale Marine de Cerbère Banyuls

Quelles sont vos principales missions ?

Mes principales missions sont :

- *la surveillance et le contrôle des activités dans le périmètre de la réserve marine*
- *la sensibilisation à l'environnement des usagers mais aussi des scolaires ainsi que l'accueil du public*
- *les aménagements, l'entretien du site et la gestion technique : infrastructures, matériel (bateaux, plongée, scientifique, manutention, ...)*
- *les suivis scientifiques*

Quel est votre cursus / expérience ?

Je n'étais pas destiné à travailler dans l'environnement. En effet, mes études m'ont emmené à être ingénieur en aéronautique. Après trois années dans l'industrie, j'ai occupé un emploi comme technicien en matériel de plongée, puis celui de responsable d'un centre de plongée sous-marine et finalement prototypiste dans un laboratoire du CNRS. C'est ensuite que je suis rentré en 2012 à la réserve comme saisonnier. J'ai été commissionné et assermenté puis titularisé en 2019.

Quelle(s) partie(s) de votre travail préférez-vous ?

J'aime beaucoup la diversité de mes missions. Tantôt techniques, tantôt administratives. Le contact et les échanges avec mes collègues de travail mais aussi nos prestataires ou le public en général, qu'il soit usager ou non de la réserve marine. S'assurer que tout soit fait pour que nos missions puissent se dérouler au mieux. Après, faire du bateau et des patrouilles sur les sentiers du littoral, voir des dauphins ou une baleine, faire une plongée où on en prend pleins les yeux, c'est pas mal non plus ;-)

Quelle est l'anecdote qui retrace le moment le plus fou/dangereux que vous ayez vécu dans l'exercice de vos fonctions ?

Je ne suis pas très « fou fou » et prêt à tout risquer. A part des menaces où il arrive que le ton monte, heureusement, ça n'a pas dépassé ce stade jusqu'ici. J'aime bien maîtriser mon environnement et calculer au maximum les missions afin qu'elles se déroulent au mieux pour mes collègues de travail, les usagers et moi-même bien sûr. S'il y a du danger il est calculé dans la mesure du possible donc pas très mémorable. J'ai un petit gars qui me demande d'être prudent le matin quand il part à l'école.

Quel est le moment le plus mémorable ?

Difficile de choisir un moment en particulier. Il y en a tant de bien. Je me souviens du jour où on attrape un braconnier et que l'on arrive à remettre à l'eau un loup (le poisson) vivant de 60 cm à l'eau, ou quand tu pars plonger pour aider un mérou d'une dizaine de kilos à redescendre jusqu'à 25 mètres de fond. Sinon, la rencontre avec un rorqual commun lors d'une patrouille en mer. Je l'avais aperçu à une cinquantaine de mètres de notre bateau. Mon équipier n'avait pas eu le temps de le voir. On a stoppé le moteur et on se laissait dériver quand il est sorti à moins de 2 mètres du bateau. On a cru qu'il allait nous toucher tellement il était près. On a pu se rendre compte de sa taille imposante (environ 10 mètres) de sa masse et de la texture de sa peau. C'était magique et époustouflant. Mais des fois, juste un « MERCI » à plus d'impact que toutes les belles choses que tu peux voir.

Pourquoi est-ce que votre travail est important à vos yeux ?

La nature est fragile et ne peut pas se défendre toute seule contre les hommes. Notre rôle de garde est essentiel pour la protéger. J'ai l'impression de partager, avec les usagers qui viennent dans la réserve, ce petit espace que l'on protège tous les jours. Quand tu rentres le soir et que tu te demandes finalement ce que tu as fait, « ben j'ai sauvé des poissons ! » je trouve ça assez gratifiant.

Qu'est-ce qui vous a séduit chez GNF ?

La camaraderie et l'esprit de solidarité. On est une grande famille de gardes venant de tous types d'espaces protégés, on a une mission, la protection de l'environnement, et des problématiques communes. Savoir que l'on peut venir t'épauler en cas de coup dur, que tu peux avoir des échanges avec des personnes qui vivent le même métier que toi, donc les mêmes problèmes ou solutions : c'est important.

LA BOUTIQUE DES GARDES

Pour vous faire plaisir...

Le DVD « The Thin Green Line » / Tarif: 12€ TTC

N'oubliez pas que vous pouvez toujours vous procurer le DVD « The Thin Green Line », en version française qui met en avant le travail des Gardes à travers le Monde au travers de témoignages et de séquences vidéo filmées par Sean Willmore, Président de l'International Federation.

Le tshirt « Gardes Nature de France » / Tarif : 15€ TTC

Vous pouvez également commander le tshirt « Gardes Nature de France » en coton bio, coupe Homme et Femme, tailles XS à XL.

Le pins « International Ranger Federation » / Tarif : 4€ TTC

Enfin, sachez qu'il existe aussi le pins IRF, à accrocher en toutes circonstances à votre manteau, sac à dos, uniforme, casquette, etc.

Pour toute commande merci d'utiliser le bon de commande ci-dessous.

BON DE COMMANDE

La Boutique du Garde

ATEN
2 place Viala
34060 Montpellier cedex 2

Votre commande :

Article	Prix unitaire	Quantité/Taille	TOTAL
DVD « La Fine Ligne Verte »	épuisé		
Tshirt « Gardes Nature de France »	15€		
Pins « International Ranger Federation »	4€		
SOUS-TOTAL			
Frais de Port			
TOTAL			

Frais de port :

- Gratuit pour un pins
- 3€ pour un colis comprenant 2 à 5 articles
- 5€ pour un colis comprenant plus de 5 articles

Informations générales

Nom : Prénom :

Adhérent de l'association GNF : Oui Non

Si oui, structure :

Adresse de livraison :

.....
.....
.....

Téléphone (en cas de problème) :

Envoyer le bon de commande et le chèque à l'ordre de « Gardes Nature de France » à l'adresse suivante :

CERISIER Johann
Maison du Parc National
83400 ILE DE PORT-CROS